

DEM de MUSIQUES TRADITIONNELLES - session 2019/2021

Réseau des Conservatoires de Bretagne

DISPOSITIONS GENERALES

Après admission en cycle spécialisé, la formation se déroule sur deux années obligatoires.

Les épreuves organisées en réseau d'établissements se déroulent à la fin de la deuxième année et ont pour objectif de permettre à un jury invité d'avoir une vision globale du candidat.²

Les 3 Unités de Valeur suivantes sont nécessaires à l'obtention du DEM de Musiques Traditionnelles :

1. **Unité de valeur « commentaire d'écoute »**
2. **Unité de valeur « pratiques collectives »** organisée et validée par chaque établissement pendant le parcours.
3. **Unité de Valeur « culture instrumentale » réalisée en 3 parties indissociables** et qui doit être validée dans son ensemble¹ lors de l'épreuve régionale :

1^{ère} partie : jeu instrumental ou vocal

2nde partie : culture sous la forme d'un dossier de recherche et d'un entretien

L'ensemble des épreuves de cette UV représente la formalisation jouée, rédigée et formulée d'une pensée musicale et culturelle.

UNITE DE VALEUR

[Commentaire d'écoute]

Épreuve écrite commune aux établissements du réseau régional, réalisée au cours du parcours sur la base d'une fiche pédagogique de référence annexée au présent document. Cette fiche définit les objectifs pédagogiques communs et les critères d'évaluation utilisés par le jury qui sera composé de professeurs du réseau.

UNITE DE VALEUR

[Culture instrumentale]

Les épreuves et documents constitutifs de cette unité de valeur participent de manière égale et indistincte à l'évaluation globale du candidat. Les critères définis pour chaque partie des épreuves ont pour objet de définir les objectifs de travail et de compétences à acquérir. L'évaluation sera en revanche réalisée avec une approche transversale dont l'objet n'est pas de différencier la réussite à l'une ou l'autre des composantes de l'UV, mais de valider des compétences dans un même domaine sur un large spectre de réalisations.

Partie 1

Dossier de recherche

Document écrit (texte au format arial 12) de 15 à 20 pages + annexes de 5 pages maximum s'y rapportant et pouvant inclure un document et ou des sources audio/vidéo d'une durée de 10' maximum (interview, reportage, iconographie, collectage, etc.).

Le dossier doit être transmis au centre d'examen un mois avant le début des épreuves

¹Pas de validation partielle

²Des demandes de dérogations pour effectuer la formation en un an peuvent être formulées au regard d'éléments de parcours très exceptionnels. Elles seront soumises à l'appréciation des directeurs.trices du réseau des conservatoire de Bretagne, ces derniers restant seuls juges de cette décision.

OBJECTIFS	Le dossier vise à évaluer la capacité du candidat à conduire une démarche de recherche personnelle à partir d'une problématique définie et sa capacité à écrire un dossier clair, concis et argumenté. Il doit permettre de compléter la vision du jury sur le candidat au regard de sa prestation musicale.
CHOIX DU THÈME ET DE LA PROBLÉMATIQUE	Le sujet est validé à la fin du 1er semestre de la 1ère année au sein de chaque établissement par le ou les enseignants tuteurs et la direction. Les choix du répertoire et la problématique du dossier de recherche sont à construire de façon conjointe pour donner une cohérence globale à l'ensemble de la démarche artistique du candidat. Le suivi est assuré jusqu'à l'examen final par l'enseignant tuteur.
CRITERES D'ÉVALUATION	<p>Traitement du sujet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cohérence avec le programme instrumental ▪ Pertinence de l'exploitation de la problématique dégagée <p>Clarté de la présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pertinence du plan au regard de la problématique traitée ▪ Qualité du style : le bon usage des mots/l'usage des bons mots ▪ Soins de l'orthographe ▪ Mise en page et illustration <p>Méthodologie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modalités de recherche ▪ Sources / Rencontres humaines / Approche du collectage ▪ Appropriation et exploitation de la matière ▪ Pertinence de l'argumentation

Partie 2

Jeu instrumental/vocal

20 minutes de jeu en situation représentative des répertoires des musiques à écouter et à danser.

Une partie du programme devra être donnée dans un **cadre de jeu collectif**.

DOMINANTE INSTRUMENTALE/VOCALE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le champ évalué est la matière traditionnelle, l'instrument/la voix étant le véhicule de l'expression de cette matière, une pratique complémentaire libre peut venir compléter la ou les dominantes instrumentale ou vocale lors de l'épreuve pour donner un autre éclairage sur la personnalité artistique du candidat. Cette restitution, qui sera prise en compte dans l'évaluation globale de l'épreuve, ne devra pas excéder plus d'1/4 du temps total de la prestation. La pratique complémentaire concernée devra être obligatoirement notifiée dans le formulaire d'inscription aux épreuves du DEM pour être prise en compte lors de l'évaluation.
REPertoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le choix du répertoire doit être cohérent, pertinent et conscient, celui-ci s'inscrit dans le contexte actuel dans lequel se développent les musiques traditionnelles. ▪ Le répertoire instrumental et la problématique du dossier de recherche sont à construire de façon conjointe pour donner une cohérence globale à l'ensemble de la démarche artistique du candidat. ▪ La notion d'aires culturelles de référence doit apparaître dans la prestation instrumentale ou vocale. Celle-ci est à percevoir dans la réalisation artistique, par la pratique et la connaissance maîtrisée des éléments de culture présentés dans le programme (les airs, les langues, les danses, les contextes, etc.).

CRITERES D'EVALUATION

Il s'agit de pouvoir vérifier une **culture globale et générale du candidat et le niveau de maturité de compréhension de la « matière » traditionnelle au-delà de la seule performance technique.**

Le candidat doit démontrer :

- Une connaissance spécifique des airs interprétés,
- Une connaissance approfondie des sources,
- Une appropriation et une personnalisation du jeu.

Le candidat doit se prémunir d'un risque de « formatage », de standardisation de son jeu, et procéder durant sa formation à une écoute large des sources lui permettant, par une analyse minutieuse :

- De contextualiser les interprétations,
- D'expliciter ses choix,
- De développer son sens critique.

Partie 3

Entretien avec le jury

Durée totale 30 minutes :

- 10 mn consacrées à un retour sur la situation de jeu
- 20 mn consacrées au dossier de recherche

OBJECTIFS

Cet échange avec le jury va permettre au candidat de présenter :

- Dans un premier temps le choix du programme et d'expliquer ses partis pris d'interprétation. Il s'appuiera sur le programme (1 feuille A4) de la prestation qui sera remis au jury au moment de l'épreuve instrumentale ou vocale et qui mentionnera notamment les sources du répertoire joué.
- Dans un second temps de mettre en perspective son travail de recherche et de valoriser la qualité de sa démarche personnelle

CRITERES D'EVALUATION

Retour sur la réalisation musicale en situation de jeu

- Compréhension et identification des aires culturelles présentées dans le programme.
- Choix argumentés de modifications, de mise en valeur.
- Auto-évaluation du candidat sur sa prestation.

Échange consacré au dossier de recherche

- Aptitude à montrer une démarche d'autonomie
- Faculté à faire preuve d'un esprit critique
- Capacité à défendre de façon convaincante une posture, un choix, un positionnement
- Approche personnelle qui doit être perçue par le jury
- Capacité à se projeter au-delà du travail présenté en ouvrant la réflexion sur de nouvelles perspectives

- Janvier 2020
Mise en application de ce nouveau protocole pour les étudiants admis à la rentrée 2019.

- Juin 2020
Épreuves terminales de DEM sur les modalités de l'ancien protocole pour les étudiants admis en 2016, 2017 ou 2018.

- Juin 2021 :
Épreuves terminales de DEM sur les modalités de l'ancien protocole pour les étudiants admis en 2017 ou 2018.
- Épreuves terminales de DEM sur les modalités de ce nouveau protocole pour les étudiants admis en 2019.

- Septembre 2021
- Fin de l'ancien protocole et application pour tous les candidats de ce nouveau protocole.